

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal En date du 10 avril 2017

- **Approbation du procès-verbal de la dernière séance :**

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

- **Approbation des comptes de gestion et des comptes administratifs 2016 - Budget général et Budget assainissement :**

Christophe CARON présente le compte de résultat du budget général pour l'exercice 2016

Compte administratif 2016 budget général :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 1 013 608.83 €

Recettes : 1 149 215.91€

Excédent de la section de fonctionnement : 135 607.08 €

La section de fonctionnement n'appelle pas d'observation particulière. Un document retraçant le détail des postes budgétaires les plus significatifs et la communication de quelques ratios significatifs est remis aux élus.

Section d'investissement :

Dépenses : 285 929.38 €

Recettes : 290 224.34 €

Excédent de la section d'investissement : 4 294.96 €

L'excédent de la section d'investissement s'explique partiellement par l'obtention de la DGD encaissée sur le programme bibliothèque-médiathèque alors qu'aucune dépense n'a été engagée sur l'exercice budgétaire.

Les dépenses engagées sur l'exercice 2016 et non mandatées qui seront reprises à la section d'investissement du budget 2017 sont les suivantes :

- Travaux mur du Chauze : 30 900.00€
- Diagnostic Ad'ap et PAVE : 4 320.00 €
- Programme de voirie : 11 673.53 €
- Défense incendie : 7 000.00 €
- Médiathèque : 232 200.00 €
- Réaménagement bureaux mairie : 4 160.00 €
- Travaux accessibilité : 21 650.00 €
- Aménagement les Termes : 2 293.40 €
- Plaques de rues et numérotation : 3 600.00 €

Le montant global des restes à réaliser en dépense s'élève à 317 796.93 €

Pour ce qui concerne les restes à réaliser en recettes, ils sont repris comme suit pour un montant total de 61 000.00 € :

- Subventions programme voirie : 16 000.00 €
- Subventions bibliothèque : 45 000.00 € (Réserve parlementaire et Conseil Départemental)

Christophe CARON, Maire quitte la salle et Gilles BONNEVAL, premier adjoint, préside la séance et fait procéder à l'approbation du compte administratif 2016.

Le compte administratif est approuvé à l'unanimité.

Christophe CARON soumet aux membres présents le projet de délibération d'affectation du résultat pour l'exercice 2016.

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur BONNEVAL Gilles, 1er adjoint
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016, dressé par Monsieur CARON Christophe, Maire

Considérant que ledit compte est exact et conforme au compte de gestion du receveur,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Considérant les éléments suivants :

Pour mémoire	
Excédent de fonctionnement reporté	234561,27
Déficit investissement reporté	41932,50
solde d'exécution d'investissement 2016	
Solde d'exécution de l'exercice	7338,56
solde d'exécution cumulé	34593,94
Restes A Réaliser au 31.12.2016	
Dépenses d'investissement	317796,93
Recettes d'investissement	61000,00
Solde	256796,93
Excédent de financement de la section	
d'investissement 2016	

Rappel du solde d'exécution cumulé	34 593,94
rappel du solde des restes à réaliser	256796,93
Besoin de financement	291 390,87
Résultat de fonctionnement à affecter	
résultat de l'exercice	135 607,08
résultat antérieur	234 561,27
TOTAL A AFFECTER	370 168,35
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU BUDGET 2017	
Exécution du virement à la section d'investissement (cpte 1068)	291 390,87
affectation à l'excédent reporté	78 777,48

Les élus constatent que les chiffres du compte administratif sont rigoureusement conformes à ceux du compte de gestion qui retrace la comptabilité du comptable public.
Il est donc procédé à l'approbation du compte de gestion 2016.

Le conseil municipal après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2016, et les décisions modificatives qui s'y rapportent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion présenté par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif et du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016,
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Compte administratif 2016 budget assainissement :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 143 013.91 €

Recettes : 138 222.04 €

Déficit de la section de fonctionnement : 4 791.87 €

Section d'investissement :

Dépenses : 64 048.00 €

Recettes : 27 362.71 €

Déficit de la section d'investissement : 36 685.29 €

Le montant des restes à réaliser s'élève en dépenses à 88120.00 € (diagnostic assainissement 53 120.00 € et 35 000.00 € pour les travaux station d'épuration) et 37 000.00 € en recettes (subventions liées à la réalisation du diagnostic).

Christophe CARON quitte la salle et Alexandre TRONCHE adjoint préside la séance et fait procéder à l'approbation du compte administratif service de l'assainissement.

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité le compte

administratif 2016.

Affectation du résultat :

Le Maire soumet aux membres présents le projet de délibération d'affectation du résultat pour l'exercice 2016 service de l'assainissement :

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur TRONCHE Alexandre, adjoint
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016, dressé par Monsieur CARON Christophe, Maire

Considérant que ledit compte est exact et conforme au compte de gestion du receveur,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,
Considérant les éléments suivants :

Pour mémoire			
Excédent de fonctionnement reporté			63742,27
excédent d'investissement reporté			150644,16
solde d'exécution d'investissement 2016			2016
Solde d'exécution de l'exercice			36685,29
solde d'exécution cumulé			113958,87
RESTES A REALISER AU 31		2016	
Dépenses d'investissement			88120,00
Recettes d'investissement			37000,00
Solde			51120,00
Excédent de financement de la section			
d'investissement 2016			
Rappel du solde d'exécution cumulé			113958,87
rappel du solde des restes à réaliser			51120,00
Excédent de financement de la section			62838,87
Résultat de fonctionnement à affecter			
résultat de l'exercice			4791,87
résultat antérieur			63742,27
TOTAL A AFFECTER			58950,40
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT			
AU BUDGET 2017			
Exécution du virement à la section d'investissement			0,00
(cpte 1068)			
affectation à l'excédent reporté			58950,40

Approbation du compte de gestion :

Les élus constatent que les chiffres du compte administratif sont rigoureusement conformes à ceux du compte de gestion qui retrace la comptabilité du comptable public. Il est donc procédé à l'approbation du compte de gestion 2016 :

Le conseil municipal après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2016, et les décisions modificatives qui s'y rapportent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion présenté par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif et du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016
Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.
Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016,
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

- **Vote des taux fiscalité locale 2017 :**

Monsieur le Maire présente aux élus l'état 1259 concernant les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2017.

Il indique que le produit attendu pour 2017 à taux constants est sensiblement identique à celui de 2016. Il propose aux élus de reconduire les taux à l'identique de ceux votés en 2016 conformément à l'engagement pris lors de sa candidature et malgré la baisse des dotations de l'Etat.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de reconduire à l'identique les taux fixés en 2016 pour l'année 2017, à savoir :

- ✓ **Taxe d'habitation : taux 8.95 %**
- ✓ **Taxe foncière sur les propriétés bâties : taux 15.64 %**
- ✓ **Taxe foncière sur les propriétés non bâties : taux 88.06 %**

Le produit généré par les trois taxes d'un montant de 413 976.00 € sera inscrit au budget primitif 2017.

Les allocations compensatrices servies par l'État s'élèvent à 30 440.00 € contre 26 591.00 € perçues sur l'exercice 2016.

- **Vote des subventions aux associations :**

Comme convenu lors de la dernière séance du conseil municipal, il a été demandé aux associations de fournir un dossier de subvention avant le 28 février 2017.

L'ensemble des dossiers remis a été examiné par la commission des finances qui a établi un tableau de proposition des sommes allouées.

Le conseil municipal, après délibération décide à l'unanimité de verser une subvention pour l'année 2017 aux associations qui suivent : **Montant global réparti : 26 000.00 €**. La somme figurant à la rubrique divers pourra être affectée en cours d'exercice budgétaire par délibération du conseil municipal. Une notification du montant alloué sera adressée à chaque association.

Nom Associations	Montant subventions 2017
Catégorie SPORTS	
ASM FOOTBALL	1 200 €
CLUB RUGBY RCPM	1 000 €
CLUB TENNIS	1 000 €

DYNAMIC BASKET LOT CORREZE	200 €
CLUB VOLLEY	300 €
CLUB DE HAND CHARM	500 €
CLUB JUDO	500 €
L'AS DU VOLANT BADMINTON	300 €
VELL GYM	250 €
UNSS COLLEGE	
CLUB PETANQUE MEYSSACOISE	200 €
COCHONNET 19	200 €
Catégorie CULTURE LOISIRS ANIMATIONS	
COMITE DES FETES	4 500 €
FOYER CULTUREL	250 €
RADIO VICOMTE	350 €
LES CORREZIN'ZINS	250 €
ASSOCIATION L'ESCARGOT ET LE PAPILLON	400 €
CLUB REFLETS D'AUTOMNE	155 €
FOLKLORE MEYSSAC LOUIS MEYSSAGUES	150 €
SEMEURS D'ONDES	2 000 €
ASAM	3 000 €
AUTRES	
COMICE AGRICOLE CANTONAL	1 000 €
ASSOCIATION DES FOIRES DE MEYSSAC	1 680 €
ASSOCIATION DES COMMERCANTS	1 000 €
COOPERATIVE ECOLE MATERNELLE	1 000 €
COOPERATIVE ECOLE ELEMENTAIRE	1 000 €
JEUNESSES MUSICALES	800 €
COMITE DE JUMELAGE	250 €
CLUB POKER	150 €
FOIRES GRASSES	600 €
CENTRE CANTONAL DES JEUNES AGRICULTEURS	400 €
ASSOCIATION TRI PORTEUR	300 €
SOCIETE DE CHASSE	300 €
JEUNES SAPEURS POMPIERS MEYSSAC	250 €
FNACA	110 €
ASSOCIATION DON DE SANG BENEVOLE DE BRIVE	100 €
BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE DE PRÊT	80 €
TOTAL	25 725 €
DIVERS	275 €
MONTANT TOTAL	26 000 €

- **Vote du budget 2017 - Budget général et assainissement :**

Budget général :

Chaque conseiller municipal a été destinataire d'un document présentant le budget et les

documents budgétaires s'y rapportant.

Pour rappel, le budget primitif est un document prévisionnel qui peut être réajusté en cours d'exercice budgétaire par une délibération du conseil municipal appelée décision modificative. Cette délibération permet d'augmenter ou de diminuer les prévisions.

Les excédents et déficits figurant au compte administratif sont repris dans le budget au travers de la délibération d'affectation des résultats d'où l'intérêt majeur de voter le compte administratif avant le vote du budget.

Section de fonctionnement :

La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 1 159 812.48 €.

Le prévisionnel a été établi en tenant compte des crédits consommés sur l'exercice précédent et en tenant compte des variantes connues.

La prévision budgétaire de la section de fonctionnement en dépense s'établit en inscrivant prioritairement les dépenses obligatoires que sont les frais de personnel, les indemnités des élus, les frais liés à la scolarité des enfants, les contingents et participations et le remboursement des intérêts d'emprunt.

Les recettes sont abondées par la fiscalité votée par l'assemblée délibérante (taxe d'habitation, impôts fonciers sur le bâti et le non-bâti), les dotations versées par l'État et les produits communaux. La baisse annoncée des dotations de l'Etat est avérée puisque les sommes allouées ont fait l'objet d'une baisse de 48 441.00 € depuis 2014. L'excédent de fonctionnement repris au budget 2016 s'élève à 234 561.27 €.

Section d'investissement :

La section d'investissement s'équilibre à la somme de 635 936.00€ et reprend les restes à réaliser de l'année 2016 pour un montant de 317 796.93 € en dépenses et 61 000.00 € en recettes.

Le remboursement du capital de la dette constitue quant à lui une dépense obligatoire pour un montant 65 000.00 €.

Les principales dépenses inscrites au budget 2017 sont les suivantes :

- Travaux de voirie : poursuite de la programmation triennale engagée en 2015 pour un montant de 80 000.00€
- Achat de matériel : 3128.00 € (équipement cuisine cantine : 2000 € et achat TBI 1128 €)
- Salle multi-activités : 1 000.00 € (solde de marché entreprise charpente)
- Aménagement bureaux : 6 000.00 € le projet a été revu, initialement seuls les bureaux devaient être changés, des travaux de réorganisation fonctionnelle sont également programmés.
- Plaques de rue et numérotation : 1 000.00 € réajustement du budget pour tenir compte du nombre de numéros à apposer.
- Éclairage public : 75 000.00 €, la prévision budgétaire découle du diagnostic établi par le bureau Dejante pour la rénovation du parc éclairage public.
- Parking caserne : 22 255.00 € devis établi par l'entreprise Pouzol et validé pour l'aménagement du parking situé à la caserne des pompiers.
- Trottoirs avenue du Quercy : 10 000.00 € enveloppe prévisionnelle pour la réalisation partielle des trottoirs en enrobé
- Accessibilité cour ancienne cantine : 8 862.13 € les travaux permettront de réaliser des travaux d'embellissement et d'améliorer l'accessibilité de la salle.

Le montant total des opérations d'équipement s'élève à 218 545.13 € hors restes à réaliser.

Les dépenses d'investissement sont financées par un virement de la section de

fonctionnement d'un montant de 137 825.00 €, des subventions afférentes aux programmes pour un montant de 57 620.00 € hors restes à réaliser, des excédents de fonctionnement capitalisés pour un montant de 291391.00 € et d'un emprunt théorique de 62 500.00 € destiné à financer les travaux de rénovation d'éclairage public.
Le budget général est voté à l'unanimité.

Budget assainissement :

Section de fonctionnement :

La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 208950.40 €.

La prévision budgétaire a été établie en intégrant les frais de fonctionnement de la station d'épuration, le reversement au budget général du salaire chargé de l'agent qui assure la surveillance de la station d'épuration, du remboursement des intérêts liés à l'emprunt de construction de la station d'épuration.

La prévision de recettes intègre les redevances versées par les usagers du service, la commune de Collonges et le camping la Valane.

Il convient de noter que l'équilibre de la section ne serait pas atteint sans l'abondement des excédents reportés. La hausse des tarifs de l'assainissement votée au 1er janvier 2017 devrait permettre d'atténuer le déficit de la section.

Section d'investissement :

La section d'investissement s'équilibre à la somme de 142 438.97 €.

La prévision budgétaire prévoit le remboursement du capital de la dette pour un montant de 32 000.00 €, une provision pour travaux de 4 318.07 €, les restes à réaliser pour un montant de 88120.00 €. L'équilibre de la section s'opère grâce à l'excédent reporté de 62838.97 € et les subventions afférentes au diagnostic assainissement incluses dans les restes à réaliser.

- **Création d'un contrat d'engagement service civique :**

Christophe Caron expose qu'il a été contacté par la mission locale de Brive pour la signature d'un contrat d'engagement service civique.

Les missions qui pourraient être confiées à la jeune volontaire sont les suivantes :

- renforcement de l'accueil des élèves dans les temps périscolaires
- assistance et mission éducative aux enfants pendant le temps de repas.

Un accord de principe est donné sous réserve que le personnel de la collectivité qui entourera le jeune dans l'exercice de ses missions soit consentant.

Abstentions : 4

- **Convention avec la bibliothèque départementale de prêt :**

La convention est arrivée à son terme et il est proposé de signer une nouvelle convention identique à la précédente dont la durée correspond à celle de la validité du plan départemental de développement de la lecture et des bibliothèques (2015/2019).

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer le renouvellement de la convention.

- **Maîtrise d'œuvre éclairage public et travaux :**

Suite au diagnostic réalisé par le bureau Dejante, un chiffrage de travaux et une proposition de maîtrise d'œuvre ont été remis en mairie.

Monsieur le Maire propose aux élus de lancer une consultation relative à une mission de maîtrise d'œuvre.

Jean-François Berger indique qu'il souhaiterait qu'une commission travaille sur un projet de

cahier des charges qui cadrerait les travaux à réaliser et les missions de maîtrise d'œuvre.

Il est proposé de réunir la commission formée de Jean-François Berger, Christophe Caron, Alexandre Tronche et Gilles Bonneval le mardi 25 avril prochain.

- **Renouvellement mission assistance technique exploitation station d'épuration :**

La convention signée avec la Saur arrivant à terme le 31 juillet 2017, il convient de lancer une consultation pour son renouvellement.

Christophe Caron indique que la commune a souhaité conserver des missions qu'elle confie à l'agent communal en charge de la surveillance de la station d'épuration. La Saur, quant à elle, propose de reprendre l'intégralité des missions et d'en assurer la réalisation.

Les élus sont plutôt favorables au principe de conserver des missions afin de préserver un pouvoir d'intervention sur les opérations d'exploitation.

Après débat, les membres du conseil municipal proposent de recevoir la Saur pour effectuer un bilan de fonctionnement.

Gilles Bonneval, Alexandre Tronche, Marcel Maffioletti souhaitent participer à la réunion de bilan.

Questions diverses :

- Implantation d'une borne interactive office de tourisme pays vallée de la Dordogne : Cet équipement est proposé aux communes bourg-centre non dotées d'un office de tourisme. Il devra être situé à l'intérieur d'un bâtiment, son coût est pris en charge par le syndicat Vallée de la Dordogne Corrézienne, les frais de maintenance étant à la charge de l'office de tourisme. Christophe Caron propose 2 sites de localisation : la mairie ou le local Radio Vicomté. **Les élus valident à l'unanimité le choix de l'implantation dans le local Radio Vicomté et mandatent le Maire pour obtenir communication des prescriptions techniques nécessaires à l'installation de la borne.**
- Information relative à la **création d'une petite section de maternelle au RPI Noailhac Lagleygeolle** : Monsieur le Maire donne lecture de la lettre des maires de Noailhac et Lagleygeolle qui indiquent créer à compter de la rentrée scolaire 2017 une petite section maternelle dans leur RPI.
- Présentation du projet acteurs juniors à Davignac pour les élèves des classes de CM 1 et CM2 : La directrice de l'école élémentaire sollicite la prise en charge par le budget communal des frais de transport liés à cette sortie de deux jours. Elle présente un devis d'un montant de 760.00 € pour le déplacement, le montant total du projet s'élevant à 2 260.00 € pour 40 élèves. Le projet sera financé par les familles et une participation de l'association des parents d'élèves. **Les élus valident le principe du financement du déplacement mais souhaitent savoir si d'autres sorties sont programmées par les autres classes.**
- Présentation du Plan d'Aménagement des Voies et Espaces Publics : Christophe Caron indique qu'il souhaite programmer une **réunion de présentation du diagnostic PAVE réalisé par le bureau APAVE.** Gilles Bonneval, Alexandre Tronche, Stéphanie Ciscard, Sancia Terrioux et Marcel Maffioletti souhaitent être conviés.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 0 heures 15.